

RÈGLEMENT (CE) N° 1154/2006 DE LA COMMISSION**du 27 juillet 2006****relatif à la délivrance des certificats d'importation de riz pour les demandes déposées au cours des dix premiers jours ouvrables du mois de juillet 2006 en application du règlement (CE) n° 327/98**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 1785/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 portant organisation commune des marchés dans le secteur du riz ⁽¹⁾,vu le règlement (CE) n° 327/98 de la Commission du 10 février 1998 portant ouverture et mode de gestion de certains contingents tarifaires d'importation de riz et de brisures de riz ⁽²⁾, et notamment son article 5, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

L'examen des quantités pour lesquelles des demandes de certificats d'importation de riz ont été déposées au titre de la tranche de juillet 2006 conduit à prévoir la délivrance des certificats pour les quantités figurant dans les demandes affectées, le cas échéant, d'un pourcentage de réduction, et à fixer les quantités disponibles, à reporter à la tranche suivante, et à fixer les quantités totales disponibles pour les différents contingents,

Article premier

1. Les demandes de certificat d'importation pour les contingents tarifaires de riz ouverts par le règlement (CE) n° 327/98, présentées au cours des dix premiers jours ouvrables du mois de juillet 2006 et communiquées à la Commission, sont affectées de coefficients de réduction conformément aux pourcentages fixés à l'annexe du présent règlement.

2. Les quantités disponibles au titre de la tranche du mois de juillet 2006, à reporter à la tranche suivante et les quantités totales disponibles pour la tranche du mois de septembre 2006 sont fixées en annexe.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le 28 juillet 2006.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 27 juillet 2006.

Par la Commission

Jean-Luc DEMARTY

*Directeur général de l'Agriculture et
du développement rural*

⁽¹⁾ JO L 270 du 21.10.2003, p. 96. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 247/2006 (JO L 42 du 14.2.2006, p. 1).

⁽²⁾ JO L 37 du 11.2.1998, p. 5. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 965/2006 (JO L 176 du 30.6.2006, p. 12).

ANNEXE

Pourcentages de réduction à appliquer aux quantités demandées au titre de la tranche du mois de juillet 2006 et quantités reportées à la tranche suivante:

- a) Contingent de riz blanchi ou semi-blanchi du code NC 1006 30 prévu à l'article 1^{er}, paragraphe 1, point a), du règlement (CE) n° 327/98

Origine	Numéro d'ordre	Pourcentage de réduction pour la tranche de juillet 2006	Quantité reportée à la tranche du mois de septembre 2006 (en t)	Quantités totales disponibles pour la tranche du mois de septembre 2006 (en t)
États-Unis d'Amérique	09.4127	0 ⁽¹⁾	7 650,306	7 650,306
Thaïlande	09.4128	0 ⁽¹⁾	708,210	708,210
Australie	09.4129	0 ⁽¹⁾	451,5	451,5
Autres origines	09.4130	—	—	—

⁽¹⁾ Délivrance pour la quantité figurant dans la demande.

- b) Contingent de riz décortiqué du code NC 1006 20 prévu à l'article 1^{er}, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 327/98

Origine	Numéro d'ordre	Pourcentage de réduction pour la tranche de juillet 2006	Quantité reportée à la tranche du mois d'octobre 2006 (en t)	Quantités totales disponibles pour la tranche du mois d'octobre 2006 (en t)
Tous pays	09.4148	66,8156	0	0

- c) Contingent de brisures de riz du code NC 1006 40 00 prévu à l'article 1^{er}, paragraphe 1, point c), du règlement (CE) n° 327/98

Origine	Numéro d'ordre	Pourcentage de réduction pour la tranche de juillet 2006
Thaïlande	09.4149	0 ⁽¹⁾
Australie	09.4150	0 ⁽¹⁾
Guyana	09.4152	0 ⁽¹⁾
États-Unis d'Amérique	09.4153	0 ⁽¹⁾
Autres origines	09.4154	98,2456

⁽¹⁾ Délivrance pour la quantité figurant dans la demande.

d) Contingent de riz blanchi ou semi-blanchi du code NC 1006 30 prévu à l'article 1^{er}, paragraphe 1, point d), du règlement (CE) n° 327/98

Origine	Numéro d'ordre	Pourcentage de réduction pour la tranche de juillet 2006	Quantité reportée à la tranche du mois de septembre 2006 (en t)	Quantités totales disponibles pour la tranche du mois de septembre 2006 (en t)
Thaïlande	09.4112	98,4928	0	0
États-Unis d'Amérique	09.4116	—	—	—
Inde	09.4117	—	—	—
Pakistan	09.4118	—	—	—
Autres origines	09.4119	—	—	—
Tous pays	09.4166	98,6067	0	0